

## **Compte rendu de la réunion du 12 Octobre 2020 avec Mr PICHON et Mr DELON :**

Le 12/10/2020 MORDICUS a rencontré Mr PICHON président de la Comcom des Gorges de l'Ardèche, Mr DELON vice-président en charge des ordures ménagères

Mme MULARONI déléguée à la Comcom en charge des ordures ménagères pour les communes du Grand Site était excusée.

Cette 2eme rencontre avait pour objet de faire un point d'étape concernant la problématique et les évolutions au sujet de la collecte des déchets sur la Comcom :

### **Mr PICHON a d'abord listé les éléments contextuels :**

Au niveau de la Comcom : Création d'une commission sur le sujet des ordures ménagères, composée d'élus de chaque commune ne siégeant pas forcément au conseil communautaire. Dans cette commission, le constat est partagé en termes de dysfonctionnements et de diminution de la qualité du service public. La situation en l'état n'est pas acceptable et cela s'exprime à différents degrés d'un secteur géographique à l'autre, 3 zones que l'on peut identifier selon leur antériorité : ( déjà en Points d'Apport Volontaire / en porte à porte / et communes du grand site)

D'après la commission toujours, le retrait de la carte a permis de montrer que la Comcom avait entendu et pris en compte le mécontentement des habitants et des usagers.

Au niveau de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) un contrôle de gestion a été effectué afin de savoir comment depuis 2014 la Comcom a organisé et géré la collecte des déchets. Une magistrate nommée par la CRC a rédigé un rapport qu'elle a soumis à un collège de 3 magistrats. Il en a été fait lecture à la Comcom et il sera rendu public une fois que la Comcom en fera retour. Mr PICHON nous donne les conclusions de ce rapport qui se résument ainsi : *" La Communauté de Communes ne s'est pas faite accompagner suffisamment d'experts et n'a pas assez pris le temps pour la mise en oeuvre de ce nouveau système de collecte des déchets"*

Sur le vote du budget en déséquilibre (déficit de 1 300 000 € ramené à 700 000€ en prenant sur le budget global de la Comcom) Le préfet a saisi la CRC sur un contrôle budgétaire (et non pas seulement sur un contrôle de gestion) Celle-ci a formulé des préconisations pour réduire de 170 000 € le déficit de 2020.

La Comcom doit impérativement revenir à l'équilibre et se "débrouiller" pour cela. La réinstauration de la TEOM est l'une des réponses, son taux pour l'année 2021 doit être voté avant fin décembre.

Il s'ensuit un débat sur les autres recettes de la Comcom de manière à ce que les augmentations ne portent pas uniquement sur les habitants, ni sur les entreprises du territoire. La taxe de séjour ne peut pas représenter un levier dans la mesure où celle-ci est déjà au taux maximum fixé par la loi.

Pour les autres éléments de contexte, Mr PICHON nous rappelle les 2 contrats qui nous lient aux entreprises PLANCHER et BILOBA jusqu'à la fin de l'année 2021. Concernant le deuxième, un cabinet d'avocats est saisi et une procédure est en cours. Elle ne nous sera pas expliquée en détail mais nous comprendrons que la Comcom n'en est qu'aux étapes préalables et incontournables avant une saisine judiciaire.

### **En ce qui concerne les évolutions :**

Une demande de subvention à l'ADEME sera formalisée lors du Conseil Communautaire du 13/10/2020

La Comcom a pris la décision de commander une nouvelle étude qui a commencé début octobre 2020.

Elle a pour objet de faire un état des lieux du nouveau système choisi, suite à l'étude GIRUS qui avait été faite en 2016. Ce nouveau cabinet d'étude a été mandaté pour accompagner la Comcom sur d'une part le bilan du service en place, et d'autre part la recherche de solutions qui soient acceptables pour la prochaine saison. Cette étude dont le 1er retour sera fait avant décembre 2020 est menée par VERDicité

<http://www.verdicite.fr/>

Les préconisations pour l'après 2021 seront amenées par une autre étude et devraient concerner la totalité du territoire couvert par le SICTOBA, à savoir les Comcom des Gorges de l'Ardèche, de Beaume Drobie, du pays des Vans en Cévennes et à une moindre échelle, Barjac et ses communes limitrophes.

Dans cette perspective, M PICHON serait plutôt favorable à une organisation en régie plutôt qu'en marchés publics. Cela garantit une indépendance et une souplesse de fonctionnement qui n'est pas du tout la même lorsqu'on est relié à des sociétés privées.

#### **Pour ce qui concerne les questions diverses :**

Nous avons abordé la problématique des personnes à mobilité réduite. Mr PICHON nous répond que seules les municipalités peuvent répondre à ce jour à cette difficulté et mettre en place des adaptations à l'échelon communal.

Au sujet des personnes en difficulté financière, Mr PICHON confirme que seule la perception peut échelonner les paiements. Il recommande aussi de s'adresser dès à présent au centre des finances publiques pour demander la mensualisation de la taxe foncière et de la taxe d'habitation pour les locataires, afin que le paiement de la TEOM soit réparti sur l'année, et non versé en une seule fois. M PICHON nous accorde d'orienter vers les CCAS de chaque commune, les personnes qui en raison d'une trop grande précarité ne peuvent pas s'acquitter de leur facture.

**En Conclusion,** MORDICUS perçoit une réelle volonté de la part de Mr PICHON et Mr DELON de faire évoluer la situation et de restituer un service public de qualité, ceci malgré des contraintes budgétaires extrêmement resserrées.

L'avis et les préconisations du cabinet d'étude seront déterminantes, toutefois, MORDICUS se permet de rappeler que la connaissance du terrain, de ses particularités en haute et basse saison, de ses contraintes géographiques (plaines, vallons et montagnes) ne se perçoivent pas depuis un bureau d'étude. Nul ne connaît mieux le territoire que ceux qui y vivent.

Mr PICHON réaffirme que ce sont bien les élus qui ont la responsabilité du choix parmi des options proposées. Les élus ne peuvent pas se désengager derrière des conseils et conclusions d'expertise.